

Commission Départementale de football

10, Bd Marcel Dassault – 31770 COLOMIERS

Tél. : 05.34.36.12.40 – Fax : 05.34.36.12.44

Site Internet : www.fsgt31.fr

accueil@31.fsgt.org



14 MAI 2019

N° 33

**L'adversaire et l'arbitre
sont les partenaires
qui nous font progresser**

S MMAIRE

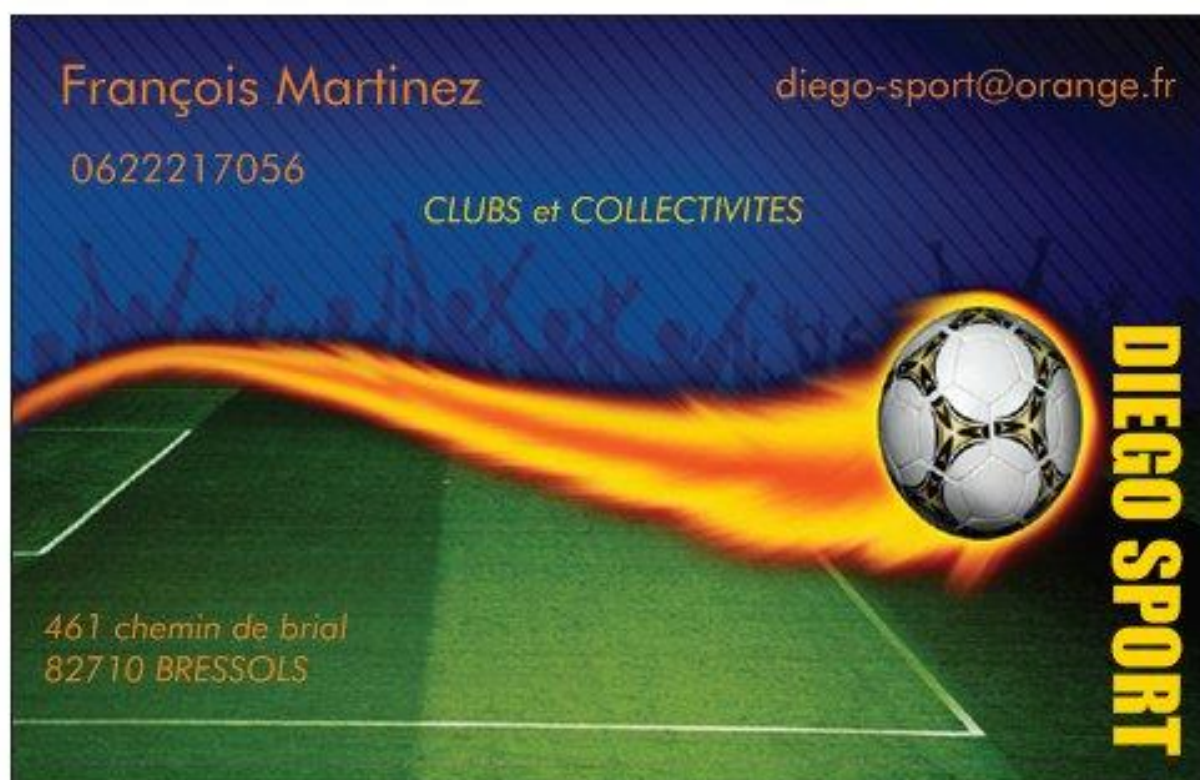
- Réunion de la Commission,
- Pense-bête,
- Informations licences,
- Résultats semaine 19,
- Sportivité semaine 19,
- Cagnotte Tortosa,
- Sanctions,
- Information importante terrain,
- Litiges,
- Assemblée Générale des clubs,
- Coupe de Printemps,
- Challenge de la Sportivité,
- Rectificatifs calendrier,
- Calendrier semaines 21 à 23,
- Finale Coupe Occitane,
- Formulaire Challenge Sportivité Clubs.



SAISON 2018 - 2019

OFFICIEL DU FOOTBALL

Partenaire de la F.S.G.T. 31



REUNION DE LA COMMISSION

Lundi 13 Mai 2019.

Présents : Bruno CADART, Patrick FINKBEINER, Jean-Claude LECRU, José MARTINEZ, Marcel MARTINS, Laurent SARDA et René SILHOL.

PENSE-BETE

❶ **FORMALITE POUR ACCEDER AU SITE FGST 31**

① Nom du site : fsgt31.fr

② Pour accéder au bulletin : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ BULLETINS

③ Pour accéder au mémento : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ MEMENTO

④ Pour accéder aux classements : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ CLASSEMENTS

⑤ Pour accéder aux calendriers : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ CALENDRIERS

⑥ Pour accéder au règlement intérieur : ☒ FOOTBALL A 11
☒ LA PRATIQUE
☒ REGLEMENT INTERIEUR

❷ **DECLARATION D'ACCIDENT**

Il vous est possible de télécharger directement une déclaration d'accident, sur le site de l'assurance. Ainsi vous ne perdrez pas de temps s'il vous arrive une blessure.

① site : <http://www.mutuelle-des-sportifs.com>

② onglet : « en cas d'accident ».

③ télécharger le document en format pdf.

❸ **TARIFS**

🔊 Tarifs d'arbitrage à régler impérativement avant le match :

Indemnité d'arbitrage : 8 €

Indemnité de déplacement : 36 €

Soit un total de **22 € par équipe**, ou **44 €** s'il y a deux arbitres.

Tout arbitrage non réglé au plus tard le lundi midi suivant la rencontre, entrainera le match perdu par pénalité pour l'équipe en infraction, plus amende pour retard.

④ LICENCIÉS D'UNE AUTRE DISCIPLINE

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans un **autre club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession **l'autorisation du club d'appartenance + le carton blanc**.

Les licenciés d'une **autre discipline** évoluant dans le **même club** seront **qualifiés** lorsque la commission aura en sa possession le **carton blanc**.



Un licencié ne peut pratiquer dans un autre club une discipline existante dans le sien.

⑤ REDACTION ET CONTROLE DES FEUILLES DE MATCH

Les noms des joueurs doivent être inscrits en MAJUSCULES, qu'aucun joueur ne doit être raturé (marqué non joué par l'arbitre) et que les feuilles de match qui sont auto-carbonées doivent être dépliées afin que des inscriptions gênantes ne s'écrivent sur le double.

La transgression à ces règles entraînera automatiquement une amende pour le club fautif.

Toutes les feuilles de match sont contrôlées automatiquement par la Commission, même en absence de réclamation.

Alors soyez vigilants lorsque vous formez vos équipes, afin d'éviter tout litige éventuel. D'autre part, les feuilles de match bien remplies facilitent le travail de la Commission. Aussi, remplissez-les scrupuleusement.

⑥ RETOUR FEUILLES DE MATCH

Les feuilles de match doivent être retournées dans les délais, aussi bien l'original que le double, (feuilles postées 48h après la rencontre ou parvenues à la Commission avant le lundi midi suivant la rencontre), sous peine de rencontre perdue par pénalité pour le club en infraction, plus amende pour retard.

⑦ CONTROLE SYSTEMATIQUES DES LICENCES ET DEBUT DES RENCONTRES

Nous vous rappelons que, comme les saisons précédentes, un **contrôle systématique des licences** sera effectué par l'arbitre à chaque rencontre. D'autre part, **« une rencontre devra impérativement débuter au plus tard, un quart d'heure après l'horaire désigné sur le bulletin, toutes les vérifications d'usage ayant été effectuées. L'équipe n'étant pas prête sera déclarée forfait »**. Si pour une rencontre fixée à 19h45 par exemple, l'arbitre n'est pas en mesure d'avoir terminé la vérification des licences pour commencer la rencontre à 20h00 dernière limite, alors l'équipe qui n'est pas prête sera déclarée «forfait». Il en va de même si aucune des deux équipes n'est prête à 20h00.

D'autre part, si le jour de la rencontre, un joueur n'a pas sa licence (bien que déposée à la Commission), **il doit obligatoirement se munir d'une pièce d'identité (numérique refusée)**, ou être en possession de sa licence de la saison dernière. Sinon il ne pourra pas participer à la rencontre. Alors, prévenez vos joueurs.

Alors prenez vos dispositions pour éviter tout litige.

⑧ RESPECT COULEURS

Sur la feuille d'engagement, vous nous avez fait connaître les deux couleurs de maillots que nous avons retranscrites dans le Mémento. Ce sont les couleurs avec lesquelles vous devez obligatoirement jouer lorsque vous êtes « visiteurs ».

ART 14-A : MATERIEL DE JEU ET EQUIPEMENTS

Les Clubs doivent jouer sous les couleurs qu'ils ont déclarées à la Commission, en particulier lorsque l'équipe se « déplace » sur le terrain de son adversaire. Si les deux équipes en présence jouent sous des couleurs semblables ou pouvant amener une confusion :

- le **Club visiteur** doit jouer avec l'une des deux couleurs qu'il a **déclarées** auprès de la commission, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

Lorsque le Club visiteur est en conformité avec le règlement, c'est-à-dire qu'il joue avec l'une des deux couleurs qu'il a déclarées auprès de la commission, le **Club recevant** doit changer les siennes, sous peine de match perdu si aucune entente n'est trouvée entre les deux équipes.

⑨ SANCTIONS

Les rencontres non jouées ou « forfait » ne sont pas comptabilisées pour les suspensions à purger.

En ce qui concerne le reliquat des sanctions d'une saison à l'autre, un joueur étant suspendu doit être licencié dès le début de la saison pour pouvoir continuer à purger sa suspension:

ART 31-E-13 : QUALIFICATION DES JOUEURS

JOUEUR SUSPENDU EN « TEMPS » :

« Un joueur suspendu en « temps » à cheval sur deux saisons, sera requalifié au terme de sa sanction **sous condition qu'il ait repris sa licence au début de la saison sportive suivante.** ».

En cas de doute, contactez Jean-Claude LECRU à la Commission.

① ① RAPPORT DES JOUEURS

Lorsqu'un joueur prend une exclusion définitive, il doit envoyer son rapport dans les quarante-huit (48) heures qui suivent la rencontre. Si toutefois le rapport était envoyé par « **courrier électronique** », ce rapport devra **comporter la signature manuscrite et lisible**, et **être scanné et envoyé en pièce jointe, dans les vingt-quatre (24) heures**. Il devra être **confirmé par l'envoi de l'original par la voie postale** dans les cinq jours. Ce n'est qu'à ce moment qu'il sera pris en compte.

① ① PARTICIPATION FOOT A SEPT- FOOT A ONZE

Précision concernant la participation des joueurs de « foot à 7 » et « foot à 11 » dans ces deux disciplines :

Une des deux disciplines peut utiliser lors d'une rencontre, ¼ des joueurs inscrits sur la feuille de match appartenant à l'autre discipline.

Soit :

3 joueurs de foot à 11 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 7,

4 joueurs de foot à 7 peuvent être utilisés dans l'équipe de foot à 11.

D'autre part, en respectant le délai de 48 heures, un joueur peut jouer à 11 et à 7 la même semaine.

Tout joueur quittant un club de foot à 7 pour rejoindre un club de foot à 11 ou vice versa, doit remplir un avis de mutation à joindre à la demande de licence.

① ② INFORMATION SUR LA RESPONSABILITE DES CLUBS

EN CAS D'INCIDENTS LORS D'UNE RENCONTRE, LES CLUBS SONT RESPONSABLES DE LEURS SUPPORTERS. S'IL Y A DEBORDEMENTS DE CES DERNIERS, CE SONT LES CLUBS QUI SERONT SANCTIONNES.

① ③ ARRETES MUNICIPAUX

ART 9-B-5 :

"Les arrêtés municipaux doivent arriver à la commission avant le **lundi suivant** la déclaration. Dans le cas contraire, ils ne seront pas pris en considération."

① ④ REPORT DES RENCONTRES

ART 9-B-1 : Demande réglementaire de report de match :

Aucune modification ne peut être apportée au calendrier sans l'accord de la commission. Une demande écrite devra parvenir à la commission au **plus tard le vendredi suivant la première parution de la rencontre** sur le bulletin officiel, **avant midi**.

① ⑤ COMMUNICATION DES RESULTATS

ART 11-B-2 : Le club vainqueur, ou le recevant en cas d'égalité, doit **téléphoner** le résultat de la rencontre à la commission et ceci au plus tard le lundi qui suit la rencontre, avant midi. Des **pénalités** sont prévues pour le non-respect de ces dispositions.

INFORMATIONS LICENCES

VOUS NE POUVEZ PLUS FAIRE DE DEMANDES DE LICENCE.

PRECISION IMPORTANTE AU SUJET DU CARTON LICENCE :



MODIFICATION DES CARTONS LICENCES :

C'EST LA **CARTE DE GAUCHE** QUI DOIT ETRE RAPPORTEE POUR ETRE VALIDEE. LA CARTE « *EXEMPLAIRE ADHERENT* » EST DESTINEE A UNE AUTRE PRATIQUE SI BESOIN.

RAPPEL

LES PHOTOS DOIVENT ETRE DE VRAIES PHOTOS OU DES PHOTOCOPIES DE TRES BONNE QUALITE SOUS PEINE DE LICENCE REFUSEE. ELLES NE DOIVENT PAS NON PLUS ETRE RECUPEREES SUR LA LICENCE DE LA SAISON PRECEDENTE SINON ELLES SERONT AUSSI REFUSEES



RETOUR DES LICENCES A VALIDER (disqualification) :

Les équipes suivantes n'ayant pas rapporté leurs licences à valider avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

AC2L : à partir du 13/11 (04 joueurs) et à partir du 12/03 (4 joueurs),

ALTRAN FOOT : à partir du 04/12 (1 joueur),

USEMA COLOMIERS : à partir du 30/10 (2 joueurs),

AGATE FC : à partir du 20/11 (1 joueur),

LES FOOT FURIEUX : à partir du 06/11 (2 joueurs),

LES SHADOCKS DE SEILH : à partir du 30/10 (4 joueurs),

AS MATRA : à partir du 20/11 (1 joueur),

SB SPORT : à partir du 04/12 (1 joueur), à partir du 22/01 (1 joueur) et à partir du 19/02 (1 joueur),

SHAKHTAR TOLOSA : à partir du 04/12 (2 joueurs).



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES:

Les équipes suivantes doivent retirer leurs licences validées avant la date limite pour que **leurs joueurs ne soient pas disqualifiés**:



RETRAIT DES LICENCES VALIDEES: (disqualification)

Les équipes suivantes n'ayant pas retiré leurs licences validées avant la date limite, **leurs joueurs sont disqualifiés**:

ALTRAN FOOT : à partir du 07/05 (1 joueur),

RESULTATS

SEMAINE 19 DU 06/05 /19 AU 11/05/19

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : ½ finale

MECAPROTEC FC	2	-	2	AS SAINT LOUP CAMMAS	
Tirs au but	3	-	4		
AGATE FC	2	-	2	SHADOCKS SEILH	
Tirs au but	4	-	3		

Coupe de Printemps: ½ finale

TOULOUSE SA	1	-	4	USEMA COLOMIERS	
ATHLETICO TOLOSA A	1	-	2	CPAM	

Coupe Occitane : Finale

ATHLETICO TOLOSA B	3	-	0	O.TOULOUSE	
--------------------	---	---	---	------------	--

RATTRAPAGE

Division : Promotion Excellence – Journée 15 retour (du 09/04/19)

FC FONBO	2	-	1	ASC CNES	
----------	---	---	---	----------	--

MATCH DE SELECTION

US RAMONVILLE	4	-	1	SELECTION 31	
---------------	---	---	---	--------------	--

Non communication téléphonique du résultat		Feuille de match non parvenue	
Forfait	F	Litige	
Terrain impraticable		Panne d'éclairage	
Décision Commission		Demande club	

Feuille de match non parvenue dans les délais ➡ match perdu par pénalité (0 point, 0 but pour, 3 contre) :

SPORTIVITE SEMAINE 19

TROIS sorties temporaires, et **TROIS** avertissements (+ **rapports d'arbitres**) pour **4** rencontres arbitrées.

CAGNOTTE « TORTOSA »

Une délégation de plus de 100 sportifs FSGT-OCITANIE participera aux Jeux Mondiaux qui auront lieu à Tortosa en Espagne la première semaine de Juillet. A cette occasion, pour aider les participants, une cagnotte a été mise en place :

<https://www.leetchi.com//fr/c/rGGEV34r>

Nous comptons sur votre générosité.

SANCTIONS

Rencontre MECAPROTEC FC / AS SAINT LOUP CAMMAS du 06/05/19 – Coupe de la Haute-Garonne – ½ finale :

Suite à la réception des rapports des arbitres et pris connaissance de leurs contenus, la sous-commission, en application du règlement (**Art 32 - §I – a**), décide :

Pour " *MENACES ET PROVOCATIONS VERBALES ENVERS LES ARBITRES ET LA COMMISSION* "

BENEJAM Lionel, licence n°656624, (AS SAINT LOUP CAMMAS)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Pour " *MENACES ET PROVOCATIONS VERBALES ENVERS L'ARBITRE* "

BINOS Cédric, licence n°689852, dirigeant (AS SAINT LOUP CAMMAS)

- Suspendu jusqu'à réception de son rapport et traitement par la commission.

Rencontre AGATE FC / SHADOCKS SEILH du 09/05/19 – Coupe de la Haute-Garonne – ½ finale :

Pour " *TACLE IRREGULIER* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 29/11/2018 (**ART 32 - §B – f**),

BEKA OBIANG Romaric, licence n°681794 (AGATE FC)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 20/05/2019.

Rencontre ATHLETICO TOLOSA B / O.TOULOUSE du 11/05/19 – Coupe Occitane – Finale :

Pour " *ANTIJEU* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 27/03/2019 (**ART 32 - §B – f**),

BORREDA Nicolas, licence n°175036 (ATHLETICO TOLOSA B)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 20/05/2019.

Pour " *COMPORTEMENT ANTISPORTIF ENVERS L'ADVERSAIRE* "

– AVERTISSEMENT –

Soit 2 (deux) avertissements au cours de la saison, récidive du 10/10/2018 (**ART 32 - §B – f**),

SOUSA BRANCO David, licence n°681953 (O. TOULOUSE)

- Un (1) match de suspension ferme, à compter du 20/05/2019.

INFORMATION IMPORTANTE TERRAIN (RAPPEL)

Les vestiaires du Stadium étant momentanément fermés jusqu'à la fin de saison, les joueurs et arbitres utilisant ce terrain doivent aller directement se changer à Daniel Faucher.

Il y a un portail dans le grillage de séparation qui permet la communication entre les deux complexes sportifs.

LITIGES

Rencontre FC POTO / SHADOCKS DE SEILH du 19/04/19 – Excellence – Journée 16 retour :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 3**), décide :

Pour participation du joueur BERNARD Steeven (FC POTO), **suspendu** à la date de la rencontre,

- **Deux (2) mois de suspension ferme** au joueur, BERNARD Steeven, licence n°659719 (FC POTO), **à compter du 20/05/2019.**

- **Un (1) mois de suspension ferme** au dirigeant, ANGELY Romain, licence n°385364 (FC POTO), **à compter du 20/05/2019.**

- **Un (1) mois de suspension avec sursis** au capitaine, TRAN Long, licence n°657792(FC POTO).

- **Match perdu par pénalité à FC POTO**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **SHADOCKS DE SEILH** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

Rencontre FA ROQUES / MISTRAL P.L. du 15/04/19 – Promotion Excellence – Journée 16 retour :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 3**), décide :

Pour participation des joueurs DE SOUSA Nicolas, et GERMIER Jean-Michel, (FA ROQUES), **suspendus** à la date de la rencontre,

- **Deux (2) mois de suspension ferme** au joueur, GERMIER Jean-Michel, licence n°55673599 (FA ROQUES), **à compter du 20/05/2019.**

- **Trois (3) mois de suspension ferme** au joueur, DE SOUSA Nicolas, licence n°320602, **capitaine**, (FA ROQUES), **à compter du 20/05/2019.**

- **Un (1) mois de suspension ferme** au dirigeant, CESARI Romain, licence n°55701962 (FA ROQUES), **à compter du 20/05/2019**

- **Match perdu par pénalité à FA ROQUES**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **MISTRAL P.L.** marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour, 0(zéro) contre.

Rencontre LES VIEILLES CANAILLES / IO TEAM du 23/04/19 – Honneur – Journée 10 retour :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation du joueur LAURENCERY Yoan (LES VIEILLES CANAILLES), **non qualifié à la date initiale** de la rencontre (30/01/19),

Pour participation des joueurs DEVINAUD Nicolas, DUCHAMPLECHEVAL Sammy et JOUGLA Simon (IO TEAM), **non qualifiés à la date initiale** de la rencontre (30/01/19),

- **Match perdu par pénalité à LES VIEILLES CANAILLES**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre.

- **Match perdu par pénalité à IO TEAM**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre.

Rencontre AS SAINT LOUP CAMMAS / ASC CNES du 25/04/19 – Promotion Excellence – Journée 10 retour :

Suite au contrôle périodique des feuilles de match, la commission, en application du règlement (**Art 31 - § E - 2**), décide :

Pour participation du joueur GIRARD Jonathan (AS SAINT LOUP CAMMAS), **non qualifié à la date initiale** de la rencontre (30/01/19, pas de carton blanc),

- **Match perdu par pénalité à AS SAINT LOUP CAMMAS**, qui marque **0 (zéro)** point, 0 (zéro) buts pour et 3 (trois) contre. **ASC CNES**, qui marque **4 (quatre)** points, 3 (trois) buts pour et 0 (zéro) contre.

ASSEMBLEE GENERALE DES CLUBS

La fin de saison approche, et avec, l'Assemblée Générale des clubs. Celle-ci aura lieu le **JEUDI 20 juin 2019 à 19 heures**, à la salle **Capitany**, avenue Yves Brunaud, (au niveau de l'ancien stade AS PTT). Prenez vos dispositions pour être présents.

Nous comptons sur votre participation qui est **obligatoire** : comme tous les ans, des décisions seront votées

COUPE DE PRINTEMPS

Le club vainqueur la saison dernière, ALTRAN FOOT, doit rapporter à la commission, le trophée en sa possession avant le 20 mai.

CHALLENGE DE LA SPORTIVITE

Le club vainqueur la saison dernière, SOPRA STERIA FOOT, doit rapporter à la commission, le trophée en sa possession avant le 10 juin.

RECTIFICATIFS CALENDRIER

SEMAINE 21 DU 20/05/2019 AU 25/05/2019

Division : Excellence – Journée 18 retour

PASPORT	USEMA COLOMIERS	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
LES FOOT FURIEUX	AJ SAINT EXUPERY	Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Honneur – Journée 18 retour

LES VIEIL. CANAILLES	DYNAMO FC	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
TOULOUSE SA	ASCA	Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Division : Promotion Honneur – Journée 18 retour

CPAM	SOPRA STERIA FOOT	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
TOLOSA FOOT SYSTEM	O. MECAHERS	Voir feuille des rencontres de ce bulletin

Coupe de Printemps : Finale

USEMA COLOMIERS	CPAM	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
-----------------	------	--

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Finale

AS ST LOUP CAMMAS	AGATE FC	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
-------------------	----------	--

SEMAINE 23 DU 03/06/2019 AU 07/06/2019

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 28/01/19)

SB SPORT	ASCA	Voir feuille des rencontres de ce bulletin
----------	------	--

CALENDRIER

Une petite précision concernant la programmation des rencontres : lorsqu'une rencontre est marquée « **A définir** » sur le bulletin, cela signifie que nous sommes en attente de terrain de la part de la mairie, mais que le match se déroulera bien la semaine concernée. Alors prévenez vos joueurs afin d'éviter quelques « loupés ».

SEMAINE 21 DU 20/05/2019 AU 25/05/2019

Division : Excellence – Journée 18 retour

PASPORT	USEMA COLOMIERS	Sordelo Hb	Me 22/05	19h45
LES FOOT FURIEUX	AJ SAINT EXUPERY	Stadium Taton Syn	Je 23/05	20h00
MECAPROTEC FC	SHADOCKS SEILH	Remis		
FC POTO	ASEAT	Lardenne Synthé	Ve 24/05	19h45
Exempt: ATHLETICO TOLOSA B				

Division : Promotion Excellence – Journée 18 retour

ASC CNES	MISTRAL P.L.	La Ramée Hb	Lu 20/05	19h45
FA ROQUES	FONBO FC	Roques	Lu 20/05	20h30
O. TOULOUSE	AS ST LOUP CAMMAS	Lardenne Synthé	Me 22/05	19h45
ALTRAN FOOT	SHAKHTAR TOLOSA	Blagnac Baradels Syn	Je 23/05	20h45

Exempt: ATHLETICO TOLOSA A**Division : Honneur – Journée 18 retour**

LES VIEIL. CANAILLES	DYNAMO FC	Cazal Lapujade Syn	Me 22/05	19h45
TOULOUSE SA	ASCA	La Ramée Hb	Ve 24/05	19h45
AS MATRA	NEW TEAM	R. Barran	Ma 21/05	19h45
IO TEAM	SB SPORT FC	M. Cerdan St.	Lu 20/05	19h45

Exempt: FORZA VIOLA FC**Division : Promotion Honneur – Journée 18 retour**

AS DRT	US AERO FOOT	Blagnac Baradels Syn	Me 22/05	19h45
ATHLETICO TOLOSA C	AGATE FC	Struxiano Synthé	Me 22/05	19h45
CPAM	SOPRA STERIA FOOT	Stadium Taton Syn	Lu 20/05	20h00
TOLOSA FOOT SYS.	O. MECAHERS	Sordelo Hb	Je 23/05	19h45

Exempt: US CAF**Coupe de Printemps : Finale**

USEMA COLOMIERS	CPAM	C.Lapujade	Sa 25/05	14h30
-----------------	------	------------	----------	-------

Coupe de la Haute-Garonne – Henri Crespin : Finale

AS ST LOUP CAMMAS	AGATE FC	C.Lapujade	Sa 25/05	16h30
-------------------	----------	------------	----------	-------

SEMAINE 22 DU 27/05/2019 AU 29/05/2019**RATTRAPAGE****Division : Honneur – Journée 4 aller (du 12/11/18)**

LES VIEIL. CANAILLES	TOULOUSE SA	Stadium Taton Synthé	Lu 27/05	20h00
----------------------	-------------	----------------------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 18 retour (du 20/05/19)

MECAPROTEC FC	SHADOCKS SEILH	Muret Auriol	Lu 27/05	20h00
---------------	----------------	--------------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 12 retour (du 18/02/19)

ATHLETICO TOLOA B	FC POTO	R. Barran	Ma 28/05	19h45
-------------------	---------	-----------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 12 retour (du 21/02/19)

AS ST LOUP CAMMAS	SHAKHTAR TOLOSA	St Loup Cammas	Lu 27/05	19h45
-------------------	-----------------	----------------	----------	-------

SEMAINE 23 DU 03/06/2019 AU 07/06/2019**RATTRAPAGE**

IMPORTANT Les équipes MECAPROTEC FC, ATHLETICO TOLOSA B et AS ST LOUP CAMMAS jouent 2 matchs dans la semaine.

Division : Excellence – Journée 4 aller (du 09/11/18)

ASEAT	MECAPROTEC FC	Stadium Taton Synthé	Je 06/06	20h00
-------	---------------	----------------------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 7 aller (du 13/12/18)

ATHLETICO TOLOSA B	MECAPROTEC FC	Stadium Taton Synthé	Lu 03/06	20h00
--------------------	---------------	----------------------	----------	-------

Division : Promotion Excellence – Journée 8 aller (du 20/12/18)

AS ST LOUP CAMMAS	O. TOULOUSE	St Loup Cammas	Je 06/06	20h15
-------------------	-------------	----------------	----------	-------

Division : Excellence – Journée 10 retour (du 30/01/19)

USEMA COLOMIERS	SHADOCKS SEILH	Capitany Synthé	Me 05/06	20h00
ATHLETICO TOLOSA B	FOOT FURIEUX	Sordelo Hb	Je 06/06	19h45

Division : Honneur – Journée 10 retour (du 28/01/19)

SB SPORT	ASCA	A définir
----------	------	------------------

Division : Promotion Excellence – Journée 11 retour (du 11/02/19)

FA ROQUES	AS ST LOUP CAMMAS	Roques	Lu 03/06	19h45
-----------	-------------------	--------	----------	-------

Division : Honneur – Journée 17 retour (du 17/05/19)

TOULOUSE SA	IO TEAM	A définir	Ma 04/06	19h45
-------------	---------	------------------	----------	-------

FINALE COUPE OCCITANE

La finale de la Coupe Occitane s'est déroulée dans un très bon esprit, conforme à l'esprit FSGT que nous recherchons. Félicitations aux deux équipes.



LES FINALISTES

FORMULAIRE CHALLENGE DE LA SPORTIVITE CLUBS

La fin de saison approche.

Comme chaque année, nous renouvelons le "challenge de la sportivité clubs". **Chaque club doit voter pour les clubs qui leur ont laissé la meilleure impression parmi ceux qu'ils ont rencontrés.** Veuillez donc compléter ce bulletin et nous le retourner avant le **8 juin 2019**.

Les années précédentes, certains n'avaient pas compris comment utiliser ces bulletins; nous vous expliquons à nouveau le fonctionnement.

Vous avez **DEUX VOTES** à faire.

Le **premier vote**, dans le tableau concernant **votre poule de CHAMPIONNAT**. Notez les 3 équipes (en mettant 1°, 2° et 3°) qui vous semblent les plus « fair-play ».

Dans le **deuxième (en bas)**, vous noterez **parmi TOUTES LES EQUIPES que vous avez rencontrées** dans la saison (**championnat, coupe Delaune et coupes départementales**) celles qui vous ont parues les plus « fair-play ».

Essayez d'en discuter avec vos joueurs et renvoyez-nous vos conclusions (**2 votes à faire**).

Il est bien évident que vous ne pouvez pas vous marquer. **D'autre part les équipes désignées par les autres ne seront pas récompensées si elles n'ont pas répondu.**

CLUB : _____

DIVISION EXCELLENCE

EQUIPES	
USEMA COLOMIERS	
ASEAT	
FOOT FURIEUX	
LES SHADOCKS DE SEILH	
MECAPROTEC FC	
PASPORT	
FC POTO	
AJ SAINT EXUPERY	
ATHLETICO TOLOSA B	

DIVISION PROM. EXCELLENCE

EQUIPES	
ALTRAN FOOT	
ASC CNES	
FONBO FC	
MISTRAL P.L.	
FA ROQUES	
AS ST LOUP CAMMAS	
SHAKHTAR TOLOSA	
ATHLETICO TOLOSA A	
OLYMPIQUE TOULOUSE	

DIVISION HONNEUR

EQUIPES	
ASCA	
DYNAMO FC	
FORZA VIOLA FC	
IO TEAM	
LES VIEILLES CANAILLES	
AS MATRA	
NEW TEAM	
SB SPORT FC	
TOULOUSE SA	

DIVISION PROMOTION HONNEUR

EQUIPES	
AC2L	
US AERO FOOT	
AGATE FC	
US CAF	
CPAM	
AS DRT	
OLYMPIQUE MECAHERS	
SOPRA STERIA FOOT	
ATHLETICO TOLOSA C	
TOLOSA FOOT SYSTEM	

Dans le tableau ci-dessous, vous désignerez aussi les **trois équipes** les « plus sportives », **TOUTES COMPETITIONS CONFONDUES** (championnat et coupes).

1°
 2°
 3°